

Jeudi 27 Février

L'intersyndicale appelle à la :

GREVE et la MANIF



RETRAITE à POINTS = TOUS PERDANTS !

RETRAITE SOLIDAIRE = TOUS GAGNANTS !

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI S'IMPOSE !

Alors, TOUS en GRÈVE et à la MANIFESTATION :

Jeudi 27 Février

CAHORS : 13h00 - AG à la Bourse du travail

14h30 - place Mitterrand

FIGEAC : 14h30 - parking lycée Champollion

Vendredi 28 Février : dès 18h - bourse du travail Cahors

Participez à la SOIRÉE FESTIVE et de LUTTE

HALTE A LA REPRESSION !

HALTE AU DENI DE DEMOCRATIE !

POUR NOS RETRAITES SOLIDAIRES !

POUR VIEILLIR MIEUX ET BIEN, DANS LA DIGNITÉ !

La colère des professionnels au service du "Grand âge! Prime Grand Age : Toujours l'injustice !



La publication du décret sur la prime « grand âge » qui a vocation à reconnaître l'engagement des professionnels exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à cette prise en charge vient de sortir.

Son montant sera de 118€ brut par mois et ne sera versée qu'aux aides-soignants exerçant au sein d'une structure spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées (USLD, EHPAD, médecine gériatrique, SSR gériatrique) relevant uniquement de la Fonction Publique Hospitalière.

Cette prime suscite beaucoup de colère parmi les personnels quand on sait que de nombreux établissements usent largement de « faisant fonction » ASH, auxiliaire de vie sociale, etc... car ceux-ci seront exclus du dispositif.

Pour autant le secteur de la personne âgée ne se limite pas qu'aux établissements hospitaliers et à une seule catégorie de personnel; c'est tout un pan du secteur qui est oublié : les salariés des structures publiques territoriales, privées et associatives ne seront pas concernés par cette prime, de quoi alimenter la colère de ces personnels, grands oubliés de la politique « Macron ».

QUELLE INJUSTICE ! La prime grand âge est un écran de fumée mais les agents la revendiquent, en attendant mieux : des effectifs, la revalorisation des qualifications... ! Malgré l'urgence et les nombreux rapports alarmants, aucune mesure n'a été mise en place pour répondre aux besoins du secteur de la personne âgée et aux attentes de ses salariés *(notamment en termes de conditions de travail et conditions de vie des personnes âgées)*.

L'ensemble des salariés du secteur de la personne âgée disent stop aux déclarations fracassantes, non suivies d'effets ! **Il faut des actes forts et concrets : en terme de financements, de taux d'encadrement soignant, de revalorisations salariales afin d'accompagner, de respecter les besoins des personnes âgées et d'améliorer la prise en charge de la dépendance de demain.**

Halte à la répression !

La répression contre toute forme de contestation sociale est toujours plus dure et brutale. En effet, les différentes formes d'antisindicalisme et les atteintes au droit de manifester, au droit de grève et d'actions syndicales ne cessent de se développer.

Cette répression institutionnelle est organisée par le gouvernement, notamment par un maintien de l'ordre violent lors des manifestations, des interpellations et poursuites judiciaires abusives, un arsenal législatif répressif, des expulsions des syndicats des Bourses du travail. Elle l'est tout autant par les employeurs publics ou privés, par les poursuites disciplinaires ou judiciaires envers des syndicalistes, des étudiants, des lycéens et des citoyens qui portent la contestation, par l'instauration de discriminations quotidiennes vis-à-vis des militant-e-s, par les entraves à l'exercice syndical favorisées par des lois qui, tout en annonçant renforcer le dialogue social, s'attaquent au droit du travail en limitant les moyens de l'action militante.

Financement des Retraites : d'autres choix sont possibles !

Pour améliorer le système actuel il faut élever le niveau des droits et y intégrer les problématiques de notre époque.

Pour cela revendiquons notamment :

- l'augmentation des salaires, principale source de cotisations sociales ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une mesure juste et efficace ;
- l'arrêt des exonérations de cotisations, notamment pour les grands groupes ;
- la taxation des produits financiers ;
- la validation des années d'études et la reconnaissance des qualifications ;
- une prise en compte de la pénibilité.

